

bien avisés de souscrire une assurance médicale complémentaire avant de quitter le Canada. Une telle assurance est offerte par les agences de voyage ou des assureurs dont vous trouverez le nom dans les Pages jaunes. Lorsque vous souscrivez une assurance médicale dans le but d'effectuer un voyage à l'extérieur du Canada, vérifiez les points suivants :

- ✓ Les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes engagés à l'étranger sont-ils payés directement ou êtes-vous tenu de payer et de demander un remboursement par la suite?
- ✓ L'assurance couvre-t-elle votre évacuation sanitaire vers le Canada ainsi que tout accompagnement par du personnel médical?
- ✓ Les maladies et affections préexistantes sont-elles couvertes?
- ✓ Les naissances prématurées et les soins qui y sont associés sont-ils couverts?
- ✓ L'assureur versera-t-il une avance de fonds en espèces si l'hôpital l'exige?
- ✓ L'assurance couvre-t-elle les frais associés à un décès à l'étranger, y compris le rapatriement de votre dépouille au Canada?
- ✓ L'assureur dispose-t-il d'un centre de services ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept?

Ayez toujours sous la main un exemplaire de votre police d'assurance ainsi que les numéros de téléphone du centre de services de votre assureur. Vous devriez également communiquer ces renseignements à un parent ou à un ami au Canada ou à votre compagnon